



Angoulême, le 27 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération de contrôles routiers coordonnés en direction des poids-lourds et véhicules utilitaires de moins de 3.5 tonnes

- - - - -

Une opération de contrôles routiers coordonnés en direction des poids-lourds et des véhicules utilitaires de moins de 3.5 tonnes s'est déroulée ce jour sur la RN 10. Elle a mobilisé 30 agents des services de l'État qui ont constaté 14 infractions, dont :

- 2 excès de vitesse de moins de 20 km/h ;
- 1 non-respect des distances de sécurité ;
- 4 non-respects du temps de conduite ;
- 2 non-respects du temps de travail ;
- 5 défauts de possession du livret individuel de conduite pour les véhicules de moins de 3.5 tonnes.

Trois entreprises seront en outre contrôlées ultérieurement pour vérifier la possible présence de travail dissimulé.

Les contrôles portaient notamment sur le respect des règles du code de la route, la lutte contre les trafics frauduleux, la réglementation sociale européenne et française, et la santé animale.

Ils ont associé la Gendarmerie nationale, les douanes, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

La préfecture de la Charente rappelle que ces opérations ont vocation à se renouveler, à échéances régulières.